



LYCÉE
STE MARIE DU PORT

LES SABLES D'OLONNE

DEMANDE D'INSCRIPTION - RENTRÉE 2026

1^{ère} étape: PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

Phase de pré-inscription

Ouverture des pré-inscriptions

Le 9 février 2026

pour toutes les formations



Date limite des pré-inscriptions

- Le 29 mars 2026 pour les secondes LGT/ LP et 1^{ère} année de CAP
- Le 26 avril 2026 pour la 3^{ème} Prépa-métiers
- Autres formations : pas de date limite

- ① Allez sur le site du lycée : www.stemarieduport.fr
- ② Cliquez sur le lien du **formulaire en ligne** (onglet "notre établissement" -> "se pré-inscrire")
- ③ Remplissez consciencieusement le formulaire, à l'aide du tutoriel téléchargeable sur notre site internet.
- ④ **Validez la pré-inscription** : si l'envoi s'est déroulé correctement, vous aurez un récapitulatif des renseignements saisis.
- ⑤ **Imprimez ce récapitulatif** pour pouvoir conserver votre pré-inscription et consulter les informations saisies ultérieurement en cas de besoin.

NB: Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet ou mal à l'aise avec l'informatique, le lycée propose de venir faire la pré-inscription au sein même de ses locaux. Dans ce cas, merci d'appeler l'accueil au 02.51.95.12.40.

VÉRIFICATION DE LA PRÉ-INSCRIPTION par l'établissement

Nous prenons connaissance de votre pré-inscription en ligne le lendemain de sa saisie.

Dans les jours qui suivent, vous recevez un mail de confirmation.

En l'absence de mail, penser à vérifier vos courriers indésirables.

ÉTUDE DES DOSSIERS

La date de saisie du formulaire en ligne ne rentre pas en compte dans l'étude des dossiers

Pour la 3^{ème} prépa métiers, un entretien pourra être fixé au mois de mai

RÉPONSE AUX FAMILLES

Le résultat de l'étude des dossiers est porté à votre connaissance selon le calendrier suivant:

- À partir du 7 avril 2026: pour les secondes LGT / LP et les CAP 1^{ère} année
- fin mai début juin: pour la 3^{ème} Prépa-Métiers
- au cas par cas: pour les premières LG/ LT/ LP, CAP 2^{ème} année et terminales LG/ LT/ LP

SI CANDIDATURE RETENUE 2^{ème} étape: INSCRIPTION EN LIGNE

Phase d'inscription

CRÉATION COMPTE ECOLE DIRECTE

Vous recevez par mail et SMS vos identifiants de connexion pour accéder à votre compte EcoleDirecte.

VALIDATION INSCRIPTION (du 10 avril au 30 avril 2026)

Vous complétez le dossier **d'inscription** sur votre compte EcoleDirecte avec les pièces demandées et vous le validez en réglant les arrhes demandées selon la formation et le régime choisi.

L'inscription sera définitive dès lors que le dossier d'inscription sera complet et sous réserve de l'avis favorable du conseil de classe du 3^{ème} trimestre ou 2nd semestre

TARIFS LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNEL ET CAP

(2026 - 2027)

Régimes		Coût régime/an	Contribution des familles pour le LYCEE / an	<u>TOTAL ANNUEL</u> = contribution des familles + coût régime	Arrhes d'inscription pour le LYCEE
EXTERNE	coût repas occasionnel 7,55€/repas	selon consommation		800 € + coût repas selon consommation	
DEMI - PENSIONNAIRE (sur la base de 30 semaines)	forfait 1 repas/semaine	201 €	forfait « activités culturelles et sportives »	1 001 €	300 €*
	forfait 2 repas/semaine	402 €		1 202 €	
	forfait 3 repas/semaine	603 €		1 403 €	
	forfait 4 repas/semaine	804 €		1 604 €	
	forfait 5 repas/semaine	1 005 €		1 805 €	
INTERNE (sur la base de 30 semaines)	Sans accueil le dimanche soir	3 700 €		4 500 €	
	Avec forfait accueil le dimanche soir (360€)	4 060 €		4 860 €	600 €*

*dédouées de la facture annuelle en cas d'inscription définitive

INFORMATIONS FACTURATION

Arrhes d'inscription

Pour tous les nouveaux élèves, des arrhes sont demandées lors de la confirmation d'inscription et dédouées de la facture annuelle en cas d'inscription définitive.

En cas de désistement, les arrhes seront intégralement conservées par l'établissement.

Mode de règlement

Une facture annuelle est établie début octobre.

Le paiement par prélèvement est le mode de règlement par défaut. Les mensualités s'échelonnent du 10 octobre au 10 mai avec une régularisation au mois de juin. Les familles ne souhaitant pas la mise en place du prélèvement devront payer la facture en une seule fois au mois d'octobre.

Pour les familles séparées/divorcées, il est possible d'adapter les modalités de facturation au moment de l'inscription.

NE SONT PAS COMPRIS DANS LES TARIFS CI-DESSUS LES COÛTS RELATIFS

- aux classes de Seconde G&T à projet: International (de 1850€ à 2800€), Sport de Pleine Nature (750€)
- au parcours Dual Diplôma (1410€ pour l'année)
- aux sorties/activités/projets scolaires
- aux frais exceptionnels d'infirmierie
- aux activités culturelles et sportives (= forfait budget classe) : de 20 à 70€ selon la classe. Ce forfait obligatoire sera ajouté à votre facture annuelle.



TARIFS 3^{ÈME} PRÉPA-MÉTIERS

(2026-2027)

Régimes		Coût régime/an	Contribution des familles/an	<u>TOTAL ANNUEL</u> = contribution des familles + coût régime	Arrhes d'inscription
EXTERNE	coût repas occasionnel 7,55€/repas	selon consommation		685€ + coût repas selon consommation	
DEMI - PENSIONNAIRE <i>(sur la base de 30 semaines)</i>	forfait 1 repas/semaine	201 €	685€ + forfait « activités culturelles et sportives »	886 €	200 €*
	forfait 2 repas/semaine	402 €		1 087 €	
	forfait 3 repas/semaine	603 €		1 288 €	
	forfait 4 repas/semaine	804 €		1 489 €	
	forfait 5 repas/semaine	1 005 €		1 690 €	
INTERNE <i>(sur la base de 30 semaines)</i>	Sans accueil le dimanche soir	3 700 €		4 385 €	500 €*
	Avec forfait accueil le dimanche soir (360€)	4 060 €		4 745 €	

*déduites de la facture annuelle en cas d'inscription définitive

INFORMATIONS FACTURATION

Arrhes d'inscription

Pour tous les nouveaux élèves, des arrhes sont demandées lors de la confirmation d'inscription et **déduites de la facture annuelle en cas d'inscription définitive.**

En cas de désistement, les arrhes seront intégralement conservées par l'établissement.

Mode de règlement

Une facture annuelle est établie début octobre.

Le paiement par prélèvement est le mode de règlement par défaut. Les mensualités s'échelonnent du 10 octobre au 10 mai avec une régularisation au mois de juin. Les familles ne souhaitant pas la mise en place du prélèvement devront payer la facture en une seule fois au mois d'octobre.

Pour les familles séparées/divorcées, il est possible d'adapter les modalités de facturation au moment de l'inscription.

NE SONT PAS COMPRIS DANS LES TARIFS CI-DESSUS LES COÛTS RELATIFS

- aux sorties/activités/projets scolaires
 - aux frais exceptionnels d’infirmerie
 - aux activités culturelles et sportives (= forfait budget classe) : environ 60€ . Ce forfait obligatoire sera ajouté à votre facture annuelle.